

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 5
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 19/02/2018

Le 26 Février 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante de Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Christine CIOLFI, Noël CHEYNET (Pouvoir Nathalie BARDE), Brigitte COULON, Olivier EYRAUD (Pouvoir Jacky DUTRUC), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Martial THEVENET (Pouvoir Pascal CUNY), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL (Pouvoir Michel RAYMOND).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Etienne SERRAT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE SOLUTION DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

M. Bernard GRISON, Président, informe le Conseil communautaire que le Département de l'Ain a décidé de créer une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs du Département. Ce service sera proposé gratuitement aux communes et leurs groupements pour septembre 2018.

M. Bernard GRISON rappelle également qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, la réglementation va imposer aux entreprises de répondre par voie électronique et donc leur interdire de répondre sur support papier. Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques des organismes publics.

Un tel outil permettra ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Outre le gain de temps pour les services, induit par un maniement simplifié du portail de dématérialisation par les candidats, les consultations bénéficieront d'une meilleure visibilité, ce qui conduira à accroître le nombre d'offres et de fait améliorera le rapport qualité/prix des propositions.

Afin d'adhérer à cet outil, une convention doit être établie entre le Conseil départemental et les adhérents à la plateforme de dématérialisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 33 voix Pour et 1 Absention (Jean-Claude AUBERT) :

- ✓ **D'APPROUVER** la mise en place de cette plateforme gratuite au sein de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée à compter de Septembre 2018 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer la convention établie entre la CCDSV et le Département de l'Ain, relative à la mise en place de cette plateforme et à compléter les éléments demandés dans le questionnaire.

A Trévoux, le 26/02/2018.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **28 FEV. 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180226-2018C13-FI
Affichage le : **28 FEV. 2018**

Le Président,
Bernard GRISON

